

Jean-Pierre JOUJET
Secrétaire général de
l'Élysée, est un humo-
riste qui s'ignore...

Il en avait déjà fait
une belle en affirmant
il y a peu que Monsieur
« MACRON était plus à
gauche que lui » !

Comme si c'était un
scoop...

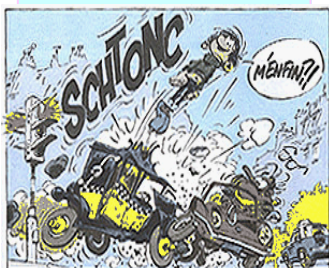
Rappelons que ce grand
ami de M. HOLLANDE
avait déjà fait une jolie
bourde quand il avait,
en 2012, annoncé 24h
avant le Président, l'i-
dentité du futur Pre-
mier Ministre !

Bis et répéta, alors
Président de la caisse
des Dépôts, il avait
déclaré en plein conflit
social que FLEURANGE
était le « canard boi-
teux de la métallur-
gie » en France !

Et voici survenir la
tchoutchouka du dîner
avec l'ex Premier
Ministre où l'un a dit ce
que l'autre n'a pas dit
et inversement...

Bref, Jean-Pierre
JOUJET, c'est l'album
posthume du regretté
FRANQUIN :

« GASTON
LAGAFFE
À L'ÉLYSÉE »



13 novembre 2014

Première réunion Directionnelle avec la Directrice générale sur l'avenir de la DGCCRF

Déclaration liminaire



Madame la Directrice générale,

Les Ministres de Bercy ont unanimement fait le constat que l'organisation actuelle des services déconcentrés de la DGCCRF n'était ni lisible, ni efficiente et, a fortiori, manquait de performance. C'est dans ce cadre que des engagements portant sur un dialogue directionnel ont été pris lors de la réunion du 21 octobre 2014 avec Madame Carole DELGA.

Or, vous nous proposez d'aborder, à l'occasion de ce premier groupe de travail, 3 thèmes de discussion, portant notamment sur l'accueil des consommateurs et la transparence sur les résultats des contrôles en sécurité sanitaire des aliments.

Certes, ces questionnements sont pertinents en renfort du constat, partagé par tous, que la DGCCRF va à vau l'eau.

Mais comme vous l'aurez compris, du moins nous l'espérons depuis le temps que nous le répétons, la question de la réactivation de la chaîne de commandement propre à la DGCCRF doit être au centre de nos débats de ce jour.

FO CCRF n'a pas aujourd'hui l'intention de faire l'impasse sur la question et borner la réunion à l'examen de la « Revue des missions » à la sauce CCRF, ce qui reviendrait à discuter « épicerie » dans un groupe de travail qui se doit de porter sur le niveau stratégique.

Nos débats doivent impérativement se concentrer sur le fond du sujet, à savoir l'organisation effective de la DGCCRF dès 2014/2015 et pour l'avenir, eu égard à l'existence des DDI et des DIRECCTE, aujourd'hui et demain.


Encore faut-il savoir exactement ce que parler veut dire.

Ce 13 novembre 2014, force est de constater que la circulaire FILLON du 31 décembre 2008 demeure toujours en vigueur lorsqu'elle précise notamment que le Préfet de département est le supérieur hiérarchique direct, via le Directeur Départemental Interministériel, des agents de la DGCCRF :

- il a la mainmise du pouvoir de notation (c'est-à-dire de l'avancement et donc de la promotion de ces agents),

- il a la maîtrise du pouvoir disciplinaire,
- il a un droit de regard sur les mutations et les mouvements de personnels au départ ou à l'arrivée dans son département.

Tant qu'on n'aura pas eu le courage de trancher ce nœud gordien, de quelque manière que ce soit, la chaîne de commandement demeurera irrémédiablement brisée que vous le vouliez ou non.

Le syndicat national  , avec l'appui de sa fédération, vous demande donc aujourd'hui qu'elles sont vos intentions réelles eu égard au contenu de cette circulaire : allez-vous **OUI OU NON** demander au ministère d'exiger l'annulation de cette disposition, pour rendre à la Direction Générale de la CCRF **le contrôle effectif des agents dont à elle a la charge** ?

Cela fait bientôt 6 années qu'on mène ces personnels en bateau sur l'air du « tout va très bien Madame la Marquise » et ce ne sont pas les mesures prévues en la matière par le plan d'actions - lesquelles ne font qu'accompagner le processus de dématérialisation de la DGCCRF - qui vont trancher le nœud gordien dont nous faisons état plus haut.

D'ailleurs, avons-nous constaté à ce jour un début du commencement de déblocage de la situation ? Poser la question, c'est en fait y répondre... **AUCUN !**

Pour sortir du domaine des errements, nous osons espérer qu'il n'est pas dans votre intention de proposer comme feuille de route à Madame DELGA le relevé des conclusions des deux réunions du COPIL « Plan d'actions » des 8 juillet et 16 octobre... !

Donc, si aujourd'hui, vous nous exprimez clairement vos intentions d'affirmer devant les instances ministérielles la nécessité impérieuse, en ces temps de crise, de rompre avec un passé destructeur pour un service public de contrôle économique et de protection du consommateur compétent, efficace et réactif, capable d'assumer pleinement ses fonctions de contrôle et de soutien aux entreprises qui jouent le jeu de la loyauté des transactions, de la sécurité de leurs produits et de la concurrence, alors effectivement, Madame la Directrice générale, nous pourrions faire un bout de chemin ensemble.

Madame HOMOBONO n'a pas voulu répondre sur les critiques du plan d'actions et a tenté de nous faire la démonstration du fait que l'administration de la CCRF avait l'entière maîtrise du déroulement de carrière de ses agents, le Préfet n'intervenant pas dans le processus de notation... Comme discours à la langue de bois, cela valait d'être entendu !!!

Elle est ensuite passée à l'examen de l'ordre du jour de ce groupe de travail qui portait sur 3 points :

- La mise en œuvre des missions : transparence sur la sécurité sanitaire des aliments
- L'accueil des consommateurs
- Les pistes relatives à l'organisation en tenant compte de l'évolution de l'organisation des collectivités territoriales

Les autres organisations syndicales, en toute logique, ont alors abondé dans notre sens : la cohérence voulait que l'on commence la réunion par l'examen des systèmes d'organisation les plus aptes à assurer les missions dont les agents CCRF ont la charge plutôt que l'inverse.

Si nous savions que notre Directrice générale était loin d'avoir oublié, dans ses bagages, les accessoires d'intelligence, de mémoire ou de vivacité du raisonnement, nous n'ignorons pas non plus son inaptitude à l'improvisation.

Donc, comme si de rien n'était, Madame HOMOBONO a enclenché la discussion sur la revue des missions !



LA REVUE DES MISSIONS

Conformément aux dires de Madame TASCA le 21 octobre dernier, la Directrice générale a déclaré que si Bercy entendait maintenir le périmètre des missions de la CCRF, les modalités d'exécution de ces missions pouvaient, en revanche, faire l'objet de débat.

La DGCCRF a donc transmis à Bercy un tableau qui recense les missions de la DGCCRF et les niveaux intervenant dans leur mise en oeuvre. Cette cartographie a pour but d'identifier bien, pour chacune de ces missions, la nécessaire articulation de tous les niveaux : national, régional et départemental.

D'ores et déjà, deux modalités d'exécution ont été écartées :

- le contrôle à la distribution : Bercy ne souhaite pas d'interventions de 2^{ème} niveau : cela reviendrait à mettre le 1^{er} niveau à la charge des entreprises et la Ministre, en tant que Secrétaire d'Etat au Commerce et à l'Artisanat, écarte l'option.
- La DGCCRF a réalisé un bilan des mutualisations qui sont globalement négligeables (moins de 40 ETPT pour toute la DGCCRF). Elles ne peuvent donc pas se développer dans les structures actuelles, n'apportant pas de solutions significatives.

Conformément à la méthode retenue, une « large consultation locale » devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année sur le sujet. Elle concernera quelques unités dont la liste n'est pas encore stabilisée (Val-d'Oise, PACA, Rhône-Alpes ...).

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le passage de 22 à 13 régions va, logiquement, s'accompagner d'une modification de l'implantation des administrations de l'État.

Il est en effet guère vraisemblable que ce dernier conserve sa structure organisationnelle initiale, fondée sur les 22 anciennes régions.

Il faudra donc au moins repenser le rôle des directions implantées dans les villes qui vont perdre le statut de métropoles régionales. La Directrice générale a indiqué que cela n'impliquerait aucune mobilité imposée aux agents... Quand on se rappelle ce qui s'est passé lors de la création des pôles C, on peut être dubitatif !

Aujourd'hui, la DG a pour mission de recenser les différents scénarios susceptibles d'être proposés par l'ensemble des intervenants dans cette réforme et d'en évaluer les avantages et les inconvénients pour la DGCCRF au regard de l'objectif ministériel de rétablissement de la chaîne de commandement.

Depuis le début de la « réforme », en 2010, tous les indicateurs démontrent que les blocages dans le fonctionnement de la DGCCRF ne proviennent pas du nombre de départements dans chaque région mais bien de la rupture des liaisons entre les niveaux, national, régional et départemental.

Dès novembre 2011, le congrès  avait proposé une alternative qui a été murie par l'expérience et l'apport de ses conseillers syndicaux en septembre 2014 :

- La nécessaire confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF par la DGCCRF ce qui devrait restituer toute leur dimension aux Commissions Administratives et au Comité Technique ;
- L'exfiltration des structures DGCCRF de toutes les DDI et leur redéfinition dans une dynamique assurant une véritable chaîne de commandement effective, lisible et visible à la DGCCRF, de l'échelon central jusqu'aux niveaux déconcentrés, y compris les laboratoires ;

Pour ce faire :

- des structures départementales CCRF (dénommées... « CCRF ») de plein exercice des missions, concurrence incluse, dotées d'un minimum de 12 agents pour les plus petits départements,
- des structures régionales CCRF légères, recentrées sur leurs fonctions naturelles d'animation et de coordination, capables de créer, en synergie avec les structures départementales, les impulsions régionales du contrôle départemental sous le pilotage clair de l'échelon central,



- des Chefs de service issus de la DGCCRF, disposant de l'autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les agents en résidence qui seront, mécaniquement, les référents naturels du Préfet dans leur périmètre de compétence ;
- Sous le contrôle effectif des Commissions administratives, la répartition de flux d'effectifs canalisés au plus près du terrain là où se déroule, au réel, la vie économique, sociale et culturelle de notre pays : le département.

Une porte est entrouverte pour faire de la DGCCRF
ce que nous en voulons, ensemble.

PLUS QUE JAMAIS, NOUS DEVONS RESTER
MOBILISÉS ET INTENSIFIER LA PRESSION !



Le 4 décembre 2014, le vote nécessaire,
c'est **FO** RCÉMENT

En scrutin directionnel (CT personnels et missions, CAP) →



En scrutin ministériel (CT ministériel) →

